



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 12 décembre 2019

Objet de la délibération

TARIFICATION AU PORT POUR 2020

Le douze décembre deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Claudine CORPART à Michèle DOLLÉ, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Françoise BARJONET MOY à Nolwenn LE ROUZIC, Michaël BEAUBRUN à Pascal LE LIBOUX, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Marc LE BOUHART

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur KERZERHO Jacques** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2019.12.019

TARIFICATION AU PORT POUR 2020

Rapporteur : Jean-François LE CORFF

Une réflexion sur l'évolution des tarifs au port a été engagée depuis 3 ans, afin que les tarifs des mouillages sur corps-morts en aval du viaduc s'alignent progressivement sur ceux appliqués sur la chaîne mère en amont, conformément à l'avis du Conseil portuaire en 2017.

Les tarifs proposés pour 2020 vont donc dans ce sens, conformément au tableau étudié l'an passé.

Taille des bateaux	nombre de bateaux sur corps morts	Tarifs 2019 HT	Total HT (en €)	proposition tarifs 2020 HT	Total HT (en €)	proposition tarifs 2021 HT	Total HT (en €)
inf 5m	7	108,33 €	758,31 €	110,00 €	770,00 €	115,00 €	805,00 €
entre 5 et 6m	23	166,66 €	3 833,18 €	172,00 €	3 956,00 €	175,00 €	4 025,00 €
entre 6 et 7m	32	226,66 €	7 253,12 €	247,00 €	7 904,00 €	250,00 €	8 000,00 €
entre 7 et 8m	23	258,33 €	5 941,59 €	290,00 €	6 670,00 €	315,00 €	7 245,00 €
entre 8 et 9m	3	289,16 €	867,48 €	320,00 €	960,00 €	350,00 €	1 050,00 €
entre 9 et 10m	8	320,41 €	2 563,28 €	360,00 €	2 880,00 €	400,00 €	3 200,00 €
entre 10 et 11m	4	351,25 €	1 405,00 €	400,00 €	1 600,00 €	450,00 €	1 800,00 €
entre 11 et 12m	0	391,66 €	0,00 €	490,00 €	0,00 €	612,00 €	0,00 €
sup à 12m	1	416,66 €	416,66 €	500,00 €	500,00 €	600,00 €	600,00 €
TOTAL EN €	101		23 038,62 €		25 240,00 €		26 725,00 €

Concernant le montant prévisionnel des facturations pour les mouillages sur corps-morts, le calcul est basé sur les tarifs corps morts sachant que les bateaux arrivés après le 1er janvier 2018 se voient appliquer le tarif chaîne mère, le montant indiqué ci-dessus est donc approximatif et plutôt estimé sur une fourchette basse.

Taille des bateaux	nombre de bateaux sur chaîne mère	Tarifs 2019 HT	Total HT (en €)	proposition tarifs 2020 HT	Total HT (en €)	Proposition tarifs 2021 HT	Total HT (en €)
inf 5m	9	108,33 €	974,97 €	110,00 €	990,00 €	115,00 €	1 035,00 €
entre 5 et 6m	18	171,66 €	3 089,88 €	172,00 €	3 096,00 €	175,00 €	3 150,00 €
entre 6 et 7m	12	246,66 €	2 959,92 €	274,00 €	3 288,00 €	250,00 €	3 000,00 €
entre 7 et 8m	10	330,00 €	3 300,00 €	331,00 €	3 310,00 €	333,00 €	3 330,00 €
entre 8 et 9m	2	421,66 €	843,32 €	422,00 €	844,00 €	425,00 €	850,00 €
entre 9 et 10m	2	521,66 €	1 043,32 €	522,00 €	1 044,00 €	525,00 €	1 050,00 €
entre 10 et 11m	0	638,33 €	0,00 €	639,00 €	0,00 €	640,00 €	0,00 €
entre 11 et 12m	2	795,83 €	1 591,66 €	796,00 €	1 592,00 €	800,00 €	1 600,00 €
sup à 12m	1	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL EN €	56		14 803,07 €		15 164,00 €		15 015,00 €
TOTAL GENERAL	157		37 841,69€		40 404,00€		41 740,00€

Concernant les autres tarifs, il est proposé de ne pas les augmenter au vu des prestations et comparativement aux autres ports côtiers.

Pour le tarif professionnel, il est proposé de l'augmenter à hauteur de l'inflation, soit 1,15 % car il est important que le port reste attractif pour les chantiers et que la Ville puisse continuer à le développer. Lorsque des aménagements seront envisagés, les tarifs pourront être revus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 18 novembre 2019,
Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire en date du 22 novembre 2019,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 25 novembre 2019,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** les tarifs du port proposés ci-dessus pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU